

Communiqué de presse – 3 novembre 2025

La Cour des comptes et INRAE s'associent pour renforcer le dialogue entre science et action publique

Pour la première fois, la Cour des comptes et INRAE ont signé une convention de partenariat visant à rapprocher le monde de la recherche et celui du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques. Cet accord signé entre Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes et Philippe Mauguin, président-directeur général d'INRAE, s'inscrit dans la stratégie de la Cour d'ouverture au « monde du savoir » et est alignée avec la mission de l'institut de production et partage de connaissances scientifiques au service de la décision publique. Ce partenariat doit favoriser les échanges d'expertise, la formation et la co-construction de travaux communs sur des thématiques au cœur des grands défis de société : agriculture, alimentation, environnement, transitions énergétique et climatique, et gestion durable des ressources naturelles.

Par cette convention, la Cour des comptes souhaite structurer durablement ses liens avec la communauté scientifique afin de nourrir ses missions de contrôle et d'évaluation des politiques publiques des dernières avancées de la recherche. En s'appuyant sur l'expertise reconnue d'INRAE, ce partenariat ouvre la voie à de nouvelles collaborations dans des domaines d'intérêt commun tels que la transition des systèmes agricole et alimentaire, la gestion de l'eau, des forêts et de la biodiversité, ou encore les transitions énergétique et climatique. Ces échanges permettront à la Cour de bénéficier d'un accès direct à l'état de l'art scientifique, d'enrichir la formation de ses équipes et de renforcer l'appui méthodologique de ses travaux.

Des coopérations concrètes pour développer les compétences et conforter les expertises

La convention prévoit l'organisation conjointe de séminaires, colloques et ateliers thématiques, l'identification de sujets de recherche communs – notamment le cofinancement de thèses –, ainsi que la mobilisation d'expertises scientifiques collectives ou de prospectives. INRAE mobilisera également ses compétences en matière de sciences de la donnée et de transfert des connaissances. Par ailleurs, des échanges de personnels et des accueils de chercheurs ou d'experts dans les locaux de la Cour pourront être mis en place afin de favoriser un dialogue régulier entre les institutions. Enfin, INRAE apportera son appui à la Cour pour identifier des chercheurs et experts au sein de l'Institut et de ses partenaires de l'agence de programme Agralife, ou au sein des opérateurs nationaux de recherche et d'enseignement supérieur actifs en termes d'appui aux politiques publiques sur les domaines précités.

Deux institutions au service de la connaissance et de la décision publique

En tant qu'acteur public de référence dans la recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, INRAE contribue à éclairer et accompagner l'ensemble du cycle de vie des politiques publiques dans ses champs de compétence. La Cour des comptes, institution indépendante chargée du contrôle de la bonne utilisation des fonds publics et de l'évaluation des politiques publiques, partage cette exigence d'objectivité et de rigueur. Ensemble, ils affirment leur volonté commune de renforcer l'interface entre science et décision publique. INRAE et la Cour contribueront ainsi conjointement à des réflexions et dynamiques en ce sens, tant au niveau national qu'au niveau européen au service d'une action publique plus éclairée, plus efficace et plus transparente.

« Ce partenariat avec la Cour des comptes illustre pleinement notre engagement à mettre la science au cœur de l'action publique. En croisant nos expertises, nous contribuons à éclairer les décideurs publics par des analyses fondées sur les faits, à accompagner la conception et l'évaluation des politiques publiques, et à renforcer le dialogue entre recherche et institutions publiques. C'est une manière concrète de rendre la science utile, accessible et mobilisable au service du bien commun » déclare Philippe Mauguin, PDG d'INRAE

« Je me réjouis du rapprochement que les juridictions financières engagent avec le monde du savoir, d'autant que cette stratégie s'inscrit dans notre projet de transformation JF 2025 dont l'un des axes me tient particulièrement à cœur : il s'agit de la montée en puissance de l'évaluation des politiques publiques et de la mobilisation de l'expertise scientifique dans nos travaux », indique Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes.

Contacts presse :

Service Médias et opinion INRAE : presse@inrae.fr – 01 42 75 91 86

Service presse Cour des comptes :

Mendrika Lozat-Rabenjamina – responsable relations presse - 06 99 08 54 99 – mendrika.lozat-rabenjamina@ccomptes.fr

Julie Poissier – Directrice de la communication – 06 87 36 52 21 – julie.poissier@ccomptes.fr

À propos d'INRAE

INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation. L'institut rassemble une communauté de plus de 10 000 personnes, dont 8000 personnels permanents et plus de 2500 contractuels financés sur projet chaque année, avec plus de 270 unités de recherche, de service et d'expérimentation implantées dans 18 centres sur toute la France.

Institut de recherche finalisée, il se positionne parmi les tout premiers organismes de recherche au monde en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal, et en écologie-environnement. Il est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement ». INRAE a pour ambition d'être un acteur clé des transitions nécessaires pour répondre aux grands enjeux mondiaux.

Face à l'augmentation de la population et au défi de la sécurité alimentaire, au dérèglement climatique, à la raréfaction des ressources et au déclin de la biodiversité, l'institut joue un rôle majeur pour construire des solutions durables avec ses partenaires de la recherche et du développement et ainsi aider les agriculteurs et tous les acteurs des secteurs alimentaires et forestiers à réussir ces transitions.

la science pour la vie, l'humain, la terre



www.inrae/presse

A propos de la Cour des comptes

Créée en 1807 et inscrite à l'article 47-2 de la Constitution, la Cour des comptes veille au bon emploi de l'argent public et en informe les citoyennes et citoyens. À équidistance du Parlement et du Gouvernement qu'elle assiste, elle fonde son action sur trois principes : indépendance, contradiction et collégialité. Avec les 17 chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), elle forme les juridictions financières et intervient sur l'État, la Sécurité sociale, les collectivités territoriales et de nombreux organismes publics. La Cour exerce quatre missions complémentaires : contrôler la gestion des organismes publics, évaluer les politiques publiques, juger la responsabilité financière des gestionnaires publics et certifier les comptes. Chaque année, la Cour certifie les comptes de l'État, conformément à la LOLF, et publie ses conclusions et recommandations, ainsi que de nombreux rapports publics.

Le Premier président, inamovible, incarne et dirige la Cour ; il préside également le Haut Conseil des finances publiques et le Conseil des prélèvements obligatoires.

[Cour des comptes](#)

